



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPÉCIAL N° 71 du 5 juillet 2018



Arrêté n°

PORTANT NOMINATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES DU COLLEGE DEPARTEMENTAL CONSULTATIF DE LA COMMISSION REGIONALE DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le préfet de l'Hérault,

Officier de la Légion d'honneur,

Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R. 133-3 et R. 133-13 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 et notamment son article 7, relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;

Arrête

Article 1 : Sont désignés membres du collège départemental consultatif de la commission régionale, en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leur compétence reconnus en matière associative ou de formation :

1° Sur proposition du Mouvement associatif de la région Occitanie :

- M. Daniel JEAN-PIERRE, directeur régional de la fédération des MJC
- M. Jean GUILLOU, de l'URAF Occitanie

2° Sont également désignées :

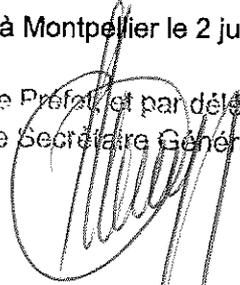
- Mme Isabelle DAVID-IGEL, déléguée du préfet sur les quartiers Gély, Figuerolles, Lemasson, Pas-du-Loup/Val de Croze, Près d'Arènes/Tournezy et Aiguelongue à Montpellier,
- M. Bruno FRANC, co-président de l'association "Coordination pour une éducation relative à l'environnement sur les territoires héraultais" (Coopere 34)

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent fin le 2 juillet 2023.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, M. le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Fait à Montpellier le 2 juillet 2018

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Otheguy', is written over the text 'le Secrétaire Général'.

Pascal OTHEGUY